

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE - VENDREDI 29 JANVIER 2021

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D - SOULERE A - RIVIERE E - PRISSE S - BRUGUERA M - LESBARRERES F - COURTADE F - SOUBIROUS JB - CAUSSIEU P - MINCHELLA D - VERGEZ O

ABSENTS EXCUSES : KUSTRE/CRAMPE C

ABSENTS : GOMER S

Secrétaire de séance : SOULERE A

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Deux remarques sur le « fond de concours CCPVG » ont été prises en compte.

Fanny LESBARRERES souhaite rajouter que le fond de concours est destiné au Refuge d'Aygues Cluses.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 Décembre, sous condition de rajouter la remarque de Fanny LESBARRERES.

Vote : 12 pour - 0 contre - 0 Abstention

2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Un courrier de l'Inspection Académique de Toulouse relatif au renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour les trois ans à venir a été adressé à la Commune.

Pour rappel, le précédent Conseil Municipal avait sollicité la dérogation pour adopter la semaine à quatre jours de classe le 30 Juin 2017, puis pour une année supplémentaire le 30 décembre 2019.

Aujourd'hui, il est possible de demander une nouvelle dérogation pour les 3 prochaines années.

Madame le Maire propose de solliciter une dérogation supplémentaire de 3 ans pour adopter la semaine à quatre jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, selon les horaires suivants : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30.**

Vote : 12 pour - 0 contre - 0 Abstention

Pour information :

Maintien 2^{ème} classe

- La préparation de la carte scolaire au sein de notre département est en cours. Les dotations pour l'Académie de Toulouse sont assez faibles pour la rentrée prochaine. Notre département risque malheureusement d'être une nouvelle fois impacté par des suppressions de postes.

Un des postes de notre école a été octroyé par Monsieur le Directeur Académique à titre provisoire, et ce depuis 2 ans. Au vu des effectifs, nous demandons donc son maintien et sa transformation en poste définitif.

Angéline SOULERE avait envoyé un courrier à tous les membres de la Commission préparant la carte scolaire afin de les informer de la situation de l'école de Gèdre pour la rentrée de Septembre 2021 mais également pour leur demander leur soutien.

Sur la base des orientations nationales et académiques, au regard des effectifs de notre école, l'Inspecteur d'Académie, Monsieur AUMAGE maintient à titre provisoire la 2^{ème} classe pour la rentrée de Septembre 2021.

Occitan

- Lors du conseil municipal du 02 Septembre 2020, nous avons voté une subvention pour que l'association Parlem intervienne au sein de l'école pour effectuer l'initiation à l'occitan. Du fait du manque de personnel, l'Association ne peut pas assurer l'activité. En accord avec Madame LAVIT, Inspectrice, Angéline SOULERE intervient donc bénévolement 45 min par semaine dans la classe des petits et 1h par semaine dans la classe des grands depuis la rentrée de janvier et ce jusqu'aux vacances de Pâques.

Pascal CAUSSIEU a rejoint les membres du Conseil Municipal à 20h41.

3. Proposition de location du Centre de vacances le Desman

Une visite a eu lieu au Centre de Vacances Le Desman avec Nicolas ZARAGOZA, Daniel ALQUIE, Lionel MATA et Monsieur CHENOT, Directeur de l'Association « Séjours Plein Air ». Suite à la visite, Monsieur CHENOT a envoyé par courrier une demande de location du bâtiment qui propose les éléments suivants :

- Un bail commercial dit « 3/6/9 »,
- Un loyer fixe de 26.000 € HT/an, à compter de la 2^{ème} année d'exploitation,
- Le souhait d'ouvrir le Centre dès que la situation sanitaire le permettra, si possible dès le 1^{er} Juillet 2021,
- Un loyer minoré pour les 12 premiers mois de location. En raison de la crise sanitaire, un loyer maximal pour la première année de 15.000 € HT,
- Le bâtiment est mis à disposition dans l'état (hormis la peinture extérieure du bois et le remplacement de la vitre cassée).

La location de ce bâtiment est prévue pour 9 ans.

Le gros œuvre sera à la charge de la Commune. Les réparations ainsi que les améliorations intérieures seront quant à elles à la charge du locataire.

Olivier VERGEZ se demande si le fond de commerce appartiendra toujours à la Commune à la fin du bail commercial dit « 3/6/9 » et si la Commune devra payer quelque chose au locataire pour pouvoir le récupérer. Avant de confirmer la location à l'Association « Séjours Plein Air », la Commune doit se renseigner auprès d'un Notaire pour éclaircir la question du type de bail et de la cession du fond de commerce.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 Abstention

4. Fixation du taux de la taxe d'aménagement et des exonérations pour l'année 2022

La Commune doit fixer le taux de la taxe d'aménagement et des exonérations pour l'année 2022.

- Taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- Exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement :
 - 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+);

Ce taux est valable pour une durée d'un an reconductible.

Vote : 12 pour - 0 contre - 1 Abstention (Mathieu BRUGUERA)

5. Redevances de l'eau potable et de l'assainissement

Il est nécessaire d'augmenter les tarifs hors taxes des redevances d'eau et d'assainissement pour l'année 2021 afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental. Le tarif est fixé à 1 euro du mètre cube. Pour bénéficier des subventions de l'agence de l'eau, le prix du mètre cube dans les 2 années à venir, devra évoluer jusqu'à 1,50 euro.

2021	Eau			Assainissement	
	Forfait	Prélèvement	Pollution	Forfait	Modernisation
Forfait habitation seule	90,00	2,00	28,00	100,00	20,00
Meublé locatif	38,00	2,00	28,00	38,00	20,00
Camping / emplacement	3,00	0.10	0.50	3,00	1,00
Hôtel, chambres / pers	4,00	0.10	1,00	4,00	1,00
Gîtes groupe, centres / pers	4,00	0,10	1,00	4,00	1,00
Bar-resto	140	4,00	56,00	150,00	40,00
Commerces	32	1,00	14,00	35,00	10,00

Ces tarifs s'appliqueront pour l'année 2021. Une nouvelle augmentation aura lieu en 2022.

Vote : 12 pour - 1 contre (Daniel MINCHELLA) - 0 Abstention

6. Maîtrise d'œuvre pour la canalisation définitive d'Arribama

Suite à des problèmes de turbidité sur la Source Hount de l'Ane qui alimentait le Bourg de Gavarnie en eau potable, la Commune de Gavarnie-Gèdre a choisi la Source Arribama pour alimenter en eau potable le bourg de Gavarnie.

Une canalisation provisoire avait donc été mise en place afin de tester la qualité de l'eau du captage Arribama. La Commune souhaite maintenant procéder à l'installation de la canalisation définitive de raccordement du captage car celle-ci a un délai à respecter.

Le Cabinet d'études PRIMA INGENIERIE SUD OUEST sis à 38, boulevard Henri IV - 65000 TARBES propose donc un devis d'un montant de **13 600,00 € HT** pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place de la canalisation définitive de raccordement du captage Arribama à Gavarnie.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 Abstention

7. Décision de principe du futur « syndicat de communes pour la gestion du bâtiment « maison de santé »

Madame le Maire indique que la commune doit se positionner sur son adhésion au futur syndicat de Communes pour la création et la gestion du bâtiment hébergeant une maison pluridisciplinaire de santé, des appartements et une micro-crèche à Luz-Saint-Sauveur.

Chaque commune est donc libre de choisir si elle veut rentrer dans le périmètre du futur syndicat mais aussi de s'exprimer par rapport aux différents statuts proposés.

Angéline SOULERE et Daniel ALQUIE ont assisté à une réunion de travail le 22 décembre 2020 avec les autres Communes du Pays Toy. Les statuts du syndicat y ont été rediscutés et modifiés. Nous nous sommes aperçu que les autres Communes se posaient les mêmes questions que nous, notamment sur l'article concernant les charges qui n'est pas assez précis. Il s'agit ici du même principe qu'une copropriété, les charges variables seront à la charge des occupants (gaz, électricité, eau, salaires des employés).

Comme l'indique Angéline SOULERE, si nous n'adhérons pas au syndicat maintenant et si celui-ci est un jour en déficit, les autres Communes payeront pour nous, ce qui n'est pas juste à leur égard alors que nos habitants iront s'y faire soigner. De plus, si nous n'adhérons pas de suite au syndicat, nous ne pourrons plus y adhérer.

Mathieu BRUGUERA pense qu'il faut favoriser l'installation des médecins au sein de notre Vallée car certains vont bientôt prendre leur retraite.

Jean Bernard SOUBIROUS nous fait remarquer que nous n'avons pas connaissance du prix de la future construction.

Vote : 5 pour (SOULERE A, ALQUIE D, RIVIERE E, MINCHELLA D et BRUGUERAM) - 4 contre (SAVOIE H, ZARAGOZAN, PRISSE S et VERGEZ O) - 4 Abstention (LESBARRERES F, CAUSSIEU P, SOUBIROUS J-B et COURTADE F)

8. Divers

Activités pour les vacances de Février

Suite aux décisions gouvernementales, le Domaine skiable de Gavarnie-Gèdre reste fermé. Afin de minimiser le déficit et en attendant le montant des aides de l'Etat, nous actons avec le délégué STEM, qu'il n'y aura pas d'activités organisées sur le site des Espécières.

De plus, tous les employés (permanents et saisonniers) sont au chômage partiel. Ces dispositions prennent effet à partir de dimanche 31 Janvier. Les personnes qui fréquentent le domaine (ski de rando, luge, raquettes,...) le feront sous leur responsabilité.

Route Départementale allant aux Espécières :

Afin d'assurer la sécurité, une convention entre la Commune et le Conseil Départemental concernant le déneigement a été établie durant la période d'ouverture du domaine skiable de la station de ski de Gavarnie-Gèdre. Le Domaine étant fermé et le personnel à l'arrêt, la sécurité ne pourra plus être assurée par le personnel de la station. Le Conseil départemental veut bien palier au déneigement mais pas à la sécurisation de la route. Il demande à la Mairie de Gavarnie-Gèdre de prendre un arrêté de fermeture.

Aussi, suivant les conditions météorologiques, la route Départementale allant aux Espécières pourra être fermée.

Parcours raquettes :

Certains parcours comportent un danger de coulées. Afin de veiller à la sécurité, il faut acter une ouverture et une fermeture de parcours en fonction du risque d'avalanche.

Noms des rues par quartiers

Compte tenu des nouvelles directives imposées par les services publics et notamment par La Poste, la Mairie de Gavarnie-Gèdre se voit dans l'obligation de nommer les voies de notre village.

Lors de cette démarche, nous voudrions nous appuyer sur l'identité culturelle de notre commune en se servant des noms originels des quartiers ainsi que des maisons.

Des groupes de travail au sein du Conseil Municipal ont été mis en place sur ce projet.

Huguette SAVOIE suggère d'envoyer un courrier aux habitants afin de leur demander des propositions de noms de rues.

Angéline SOULERE et Olivier VERGEZ proposent également de faire une réunion avec les habitants du Village par quartier afin de recueillir les propositions.

Commission Syndicale de la Vallée du Barège

La Commune n'a pas connaissance du rythme des réunions de la CSVB.

Huguette SAVOIE propose de demander à Carlo KUSTRE/CRAMPE de relayer notre demande auprès de la CSVB afin d'avoir connaissance et de recevoir par mail les dates de réunions, les ordres du jour, les pièces de travail ainsi que les comptes rendus. Et également de mettre en place une réunion Commune / CSVB pour la préparation estivale.

Délivrance de l'autorisation environnementale relative au Plan de gestion du bassin Amont du Gave de Pau pour la période 2020-2024 - Enquête publique

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, a saisi la commune de Gavarnie-Gèdre concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale relative au Plan de gestion du bassin Amont du Gave de Pau pour la période 2020-2024 porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves,, au titre de l'article R181-38 du code de l'environnement.

L'avis du Conseil Municipal ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard le 23 février 2021.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 Abstention

FAR 2021

Madame le Maire indique qu'il convient de présenter les demandes de subvention au titre du FAR 2021 avant le 31 janvier. Elle propose de demander une aide pour une campagne de goudronnage sur la commune.

Le montant envisagé des travaux est de 55 466,00 € HT. La commune peut demander une aide de 20 000 €, correspondant à 36%. Il resterait à charge de la commune 35 466,00 € HT (64%).

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 Abstention

City stade de Gèdre

La Commune souhaite procéder à l'aménagement d'un city-stade à Gèdre.

Celui-ci sera créé en lieu et place de l'actuel terrain de tennis.

Il s'agit de la réalisation d'un terrain multisports avec deux panier de basket intérieur, un panier de basket extérieur, des cages de football, 2 poteaux avec filet amovible pour la pratique du Volley, Tennis et Badminton.

La commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) à hauteur de 50%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10 mn

Le Maire,

Huguette SAVOIE

